



Comment se faire rembourser par l'huissier ?

Par **laurinette3434**, le **09/05/2017** à **18:16**

Bonjour,

Depuis des années je règle un huissier suite à une injonction de payer vu sans opposition car je la croyais fondée par manque de discernement. Suite à la conciliation de saisie sur rémunération, le juge l'a désisté du dossier parce qu'il ne pouvait justifier de mon identité et je me suis aperçu que le jugement ne me concernait pas ! Il ne peut plus faire exécuter et ne me répond plus. J'ai adressé copie du dossier à la chambre des huissiers, qui lui a demandé de s'expliquer, il a bien relaté les faits mais ne propose rien du tout quant au trop perçu. Que puis-je faire ? Merci d'avance pour vos suggestions